



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023

Date de convocation : 19 janvier 2023	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 19 janvier 2023	Nombre de conseillers présents : 15
	Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 25 janvier, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 19 janvier 2023.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, MM. VUITRY, MERLET, Mme VUITRY, M. PIERROT

Ont donné pouvoir : M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
M. Didier PLUMET à M. François LACOMME
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET

Absents excusés : Mmes BOURBIER, LAUTRU, MM. FILLATRE, DUBOIS, Mme DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

N° 2023 / I / 7 – 9.1 Etudes dirigées : Modification du règlement intérieur

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2020 / IV / 12 – 9.1 du Conseil municipal du 23 juillet 2020 approuvant le règlement intérieur des études dirigées,
VU la délibération n° 2021 / VI / 10 – 9.1 du Conseil municipal du 21 octobre 2021 approuvant le projet éducatif de la commune,
VU les modifications apportées au règlement intérieur des études dirigées, telles que présentées à l'assemblée,
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission Enfance-Jeunesse-Scolaire réunis le 14 septembre 2022,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le règlement intérieur des études dirigées, tel que présenté modifié à l'assemblée.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Publié le 03 février 2023



Pour le Maire empêché
Marie-Claire CHAMBARET

Par suppléance,
Rémi HEUDE, 1^{er} adjoint

Accusé de réception en préfecture
091-219101292-20230125-I_2023I791-DE
Reçu le 03/02/2023